

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la Municipalité au Conseil Communal N° 30/2021 – 2026 Réponse au postulat du RESOC « Pour une meilleure desserte des quartiers de Crissier par les transports publics »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude de la réponse de la Municipalité à ce Postulat s'est réunie dans la salle Sorge du bâtiment administratif de Chisaz le jeudi 24 novembre 2022 à 19h30.

Elle était composée des membres suivants :

Monsieur	Valentin Blondel	CDC
Monsieur	Daniel Margot	CDC
Monsieur	Emmanuel Mayer	RESOC
Monsieur	Michel Walter	RESOC (Président)
Madame	Mara Egger	SC
Madame	Françoise Gallet	SC
Monsieur	Angela Macchia	ROLC

La Municipalité était représentée par M. D. Canart, Municipal de l'urbanisme et de la mobilité, il était accompagné de M. J. Liaudet, Chef du Service ainsi et de M. G. Stigler collaborateur du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Les TL (Transports Public Lausannois) étaient représentés par M. S. Fréchet, Chef du Service de développement de l'offre des TL, ainsi que sa collaboratrice Mme M. Ben Ameur autrice de l'étude effectuée spécifiquement pour la commune de Crissier. La documentation complémentaire distribuée en début de séance a permis aux commissaires de se rendre compte de tous les aspects techniques qui entourent ces modifications de lignes TL. Voir le document des TL annexé intitulé « Note complémentaire à l'analyse des variantes »

Après le traditionnel tour de table de présentation des membres de la commission, M. D. Canart nous a fait une brève introduction en remerciant les initiants du Postulat ainsi que les TL qui nous ont gracieusement produit ce document, et en appuyant sur le fait qu'il est très attaché de travailler en collaboration avec le Conseil Communal. Vu la ré-organisation du Service de l'Urbanisme, il a eu relativement peu de temps pour produire ce préavis mais il a pu le faire grâce à de nombreuses interactions avec les TL durant cette année 2022 et aussi grâce à la livraison de leur analyse de faisabilité complète. Il a aussi la volonté d'être « économe » dans le choix d'une variante finale.

M. J. Liaudet nous précise que ces prolongations de lignes TL telles qu'envisagées seraient parfaitement en conformité avec les plans supérieurs généraux de

développement de l'Ouest Lausannois à savoir « l'image directrice des TP (transports publics) du SDOL », ainsi que celui du « Plan d'agglomération 2025, PALM ».

M. Fréchet prend ensuite la parole au nom des TL et précise que l'étude produite a permis de dégager les variantes faisables des variantes non faisables, et ceci sur la base de tests réels effectués sur le terrain.

Le projet tel qu'envisagé dans les trois variantes retenues s'intégrerait à merveille avec le nouveau concept de zone de dépôt pour Crissier de la nouvelle gare CFF de Renens. Il se déclare satisfait de l'approche faite par la commune de Crissier qu'il juge très constructive. Le rapport TL dégage des options préférentielles et les chiffre de manière précise.

Présentation complète du rapport de l'étude de faisabilité des TL faisant suite à la proposition des variantes par l'étude du bureau Christe & Gygax

Mme M. Ben Ameer nous présente dans le détail le document complet produit par les TL et formant la base du préavis municipal. Les commissaires étaient appelés à intervenir à tout moment s'ils avaient des questions sur les thèmes abordés.

De manière générale une telle modification de ligne s'intégrerait très bien dans le réseau au moment de la mise en service du BHNS en 2025, avec une cadence prévue de 7,5 minutes, et c'est la nouvelle variante TL proposée, la troisième en page 4 du préavis, qui répondrait le mieux à cette liaison, et qui est aussi une réponse TL au choix préférentiel des Commissions Finance et Gestion, mais sans la boucle sud non souhaitée par les TL.

Elle précise aussi que les véhicules de la ligne 36 ne seront en aucun cas « articulés » et que le Taux de couverture actuel de la ligne 36 avec terminus à la Migros Closelet est de 16 %. C'est une ligne urbaine avec fréquence de 15 minutes.

Elle précise aussi, de concert avec M. S. Fréchet, que le passage par le haut du Quartier de Pré-Fontaine poserait de nombreux problèmes en raison du caractère piétonnier de celui-ci, de la présence de nombreux enfants dans le secteur, ainsi que du problème de la barrière à résoudre.

Un des commissaires relève qu'aucune variante présentée n'inclut la desserte du centre sportif de la Ruayre (?).

M. S. Fréchet répond que la question leur a déjà été posée dans d'autre cas de centre sportif, et que l'analyse de la population concernée a toujours montré une très faible utilisation de ce mode de transport. Par contre un arrêt du 54 au droit du chemin des Alouettes pourrait offrir une possibilité de le desservir. Un virage à gauche d'un bus sur cette route cantonale à fort trafic serait problématique.

Un des commissaires demande s'il est possible de faire opposition à une nouvelle ligne (?).

M. Liaudet lui répond que les oppositions peuvent se faire dans le cadre des aménagements routiers qui pourraient être nécessaires pour permettre cette extension.

Un des commissaires pose la question de savoir quelles évolutions sont prévues au TL concernant leur flotte actuelle de véhicules thermiques (?).

M. Fréchet répond que le Conseil d'Administration des TL leur demande d'étudier une décarbonation progressive de la flotte et d'évoluer vers des véhicules électriques en prenant garde aux coûts conjoncturels engendrés :

- X 3 pour le Kwh électrique (en 2023)
- X 1.2 pour le coût du diesel

Un des commissaires demande quel délai la Municipalité prévoit pour la mise en œuvre d'un tel prolongement (?).

M. D. Canart répond qu'une mise en œuvre correspondante à l'arrivée du BHNS et à la possibilité d'obtenir des subventions dans le cadre du PALM 2025 peut être envisagée. Le choix de la Municipalité semble se porter actuellement sur la quatrième variante présentée à la page 4/6 du préavis, nommée variante A4b, et ceci aussi en raison du plus faible coût annoncé. Il faut aussi signaler que les autres communes de l'agglomération financeraient en grand partie les coûts de la ligne et la décision finale sera donc prise par le Conseil d'administration des TL.

Un des commissaires demande si le développement de cette ligne poserait problème avec l'éventuelle mise en œuvre d'un 30 Km/h tel que prévu par la Commune (?).

M. S. Fréchet répond que le 30 Km/h peut occasionner des mouvements de saccades tels qu'observés à l'heure actuelle pour la ligne 38 à Renens à cause des chicanes de modération du trafic et des difficultés de croisement entre bus et véhicules individuels.

Cette présentation se termine par des remerciements appuyés pour cet engagement et ces réponses à la fois de la Municipalité du Service de l'Urbanisme et des TL, qui se retirent ensuite pour permettre à la commission de délibérer en toute indépendance.

Discussions

La commission d'une manière générale se déclare très satisfaite de l'avancée notable du processus et des travaux déjà réalisés dans ce sens. Elle se félicite d'avoir ainsi pu réactiver le processus et félicite le Municipal en charge, M. D. Canart pour son dynamisme dans le développement du processus.

Toutefois elle s'estime non entièrement satisfaite par la version préférée par la Municipalité, suite à la non desserte du quartier Crésentine et du centre sportif de la Ruayre, ainsi que de l'absence d'une liaison directe avec le BHNS.

Un des commissaires fait remarquer qu'il y a une certaine ambiguïté entre les conclusions du préavis qui dans sa deuxième décision nous propose de "charger la municipalité de poursuivre le processus" et la suggestion faite à la Commission de prendre position sur le choix des variantes. La volonté de la Municipalité de faire

participer au processus les commissions permanentes concernées en parallèle à la validation du tracé par le Conseil d'Administration semble aussi tardive, car ayant lieu à un moment où des adaptations notables de tracés ne seront plus possibles.

Pour ces différentes raisons la commission émet les 3 vœux suivants

Vœu n ° 1 de la commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission propose le vœu suivant :
Une meilleure desserte de la partie nord-ouest de la commune « quartier Crésentine et Centre sportif de la Ruayre » devrait être prise en compte dans le tracé de la ligne.

Vœu n ° 2 de la commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission propose le vœu suivant :
Une correspondance directe avec le BHNS, sans double changement de bus (Crissier centre, puis Bré), serait souhaitable.

Vœu n ° 3 de la commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission propose le vœu suivant :
Le choix définitif de la variante finale devrait être validé par les commissions permanentes avant la présentation au Conseil d'Administration des TL.

Conclusions de la commission

C'est à la majorité de ses membres avec une abstention, que la Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat, et la remercie pour sa mise en œuvre.

Crissier, le 28 novembre 2022

Au nom de la commission

Le président-rapporteur Michel Walter